REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité- Travail

-=-=-=-=-

Bangui, le 15 JUIN 2017

Le Premier Ministre Chef du Gouvernement

Cabinet

N° 2 2 6 /PM.17

CIRCULAIRE FIXANT LE CADRAGE BUDGETAIRE ET LE CALENDRIER POUR LE BUDGET DE L'EXERCICE 2018 *****

DESTINATAIRES:

- Présidence de la République
- Assemblée Nationale
- Primature
- Cour Constitutionnelle
- Conseil Economique et Social
- Conseil National de la Médiation
- Haut Conseil de la Communication
- Haute Cour de Justice
- Haute Autorité Chargée de la Bonne Gouvernance
- Autorité Nationale des Elections
- Ministères sectoriels.

Mesdames, Messieurs,

Les travaux d'élaboration du projet de loi de finances pour l'exercice 2018 qui ont débuté dès le mois de février 2017 au niveau des deux principaux départements ministériels que sont : le ministère des Finances et du budget, et le Ministère de l'Economie, du plan et de la Coopération Internationale vont s'étendre au niveau de chaque ministère sectoriel et institution de la République. A ce titre, il nous plait de rappeler que l'élaboration du budget de l'Etat consiste en un exercice qui obéit à un processus long et complexe du fait de la multiplicité et de la sensibilité des informations à prendre en compte d'une part, et à cause du nombre élevé d'administrations et d'organismes qui interviennent dans ce processus d'autre part.

En effet, la mise en place du budget de l'Etat qui est le principal instrument de mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement économique et social est encadrée par un calendrier budgétaire fixé par décret du 11 août 2016 quant au processus de sa préparation.